



COVID-19
DECHARGE LOCATION SALLE POLYVALENTE

Instructions de la Préfecture d'ARRAS concernant la location de salles :

Comme indiqué dans l'article 45 du décret 2020- 663 du 31 mai 2020, les règles suivantes sont à respecter :

- places assises uniquement (y compris pour les vins d'honneur) **85 places assises**
- port du masque obligatoire pour les + de 11 ans (sauf en mangeant)
- une chaise vide entre chaque personne (sauf pour les personnes vivant ensemble dans le même foyer : couple, parents et enfants par exemple)
- maximum 10 personnes par table.
- pas de soirée dansante.

Vous devez indiquer sur le contrat de location le nom du responsable qui sera chargé de faire respecter les mesures barrières et qui sera donc le responsable en cas de contrôle des forces de l'ordre.

Je soussigné Mr/Mme
Demeurant.....
Certifie avoir signé un contrat de location de la salle polyvalente de Nortbécourt pour une manifestation privée qui aura lieu le.....
Atteste avoir reçu et pris connaissance des dispositions relatives à l'utilisation des salles polyvalentes dans le contexte du Covid-19.
Je m'engage à respecter et à faire respecter les dispositions.
De plus, je décharge la collectivité de toutes responsabilités.

Fait à Mentque-Nortbécourt
Le.....

Nom-Prénom+ signature